

Envoi : 31/01/2018

Réception par le Préfet : 31/01/2018

Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CD-2018-1-12-2

**Séance du** vendredi 26 janvier 2018

**DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT / RAPPORTEUR DE LA 7ÈME  
COMMISSION ET DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL EN  
QUALITÉ DE MEMBRE DES COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

**ABSENT :**

M. VOGT.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la formation des Commissions et à la désignation de leurs membres,
- VU les articles LO 141 et LO 151 du Code électoral et la démission de M. Raphaël SCHELLENBERGER le 31 décembre 2017 de son mandat de Conseiller départemental du canton de CERNAY,
- VU l'article L 221 du Code électoral et le remplacement immédiat du Conseiller départemental démissionnaire par M. Pascal FERRARI,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-5 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux Commissions du Conseil départemental,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°CP-2017-8-12-3 du 8 septembre 2017 relative à la désignation des membres des Commissions du Conseil départemental,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le Vice-président/rapporteur de la 7<sup>ème</sup> Commission (culture et patrimoine),
- Désigne Mme Emilie HELDERLE en qualité de Vice-président/rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission,
- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner M. Pascal FERRARI, remplaçant de M. SCHELLENBERGER, comme membre de certaines commissions du Conseil départemental,
- Désigne M. Pascal FERRARI en qualité de membre des Commissions suivantes :
  - 2<sup>ème</sup> commission : aménagement du territoire et tourisme
  - 3<sup>ème</sup> commission : routes, voirie et infrastructures
  - 6<sup>ème</sup> commission : agriculture, environnement et cadre de vie
  - 7<sup>ème</sup> commission : culture et patrimoine
  - 8<sup>ème</sup> commission : éducation et jeunesse
  - 9<sup>ème</sup> commission : sport et vie associative
  - 11<sup>ème</sup> commission : actions, relations internationales et promotion du bilinguisme
- Prend acte de la nouvelle composition des Commissions du Conseil départemental indiquée conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité